Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260709-2026_07_72-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONTGERMONT (ILLE ET VILAINE)

Délibération n° **2026 - 07 - 72** - Séance du 09 juillet 2026

En exercice : **27**

Présents : **21**

Qui ont pris part à la délibération : **27**

Date de la convocation : **02 juillet 2026**

Date de l'affichage : **02 juillet 2026**

L'An deux mille vingt-six, le **jeudi 9 juillet à vingt heures**, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Maire.

Présents : PRIZÉ Laurent ; LHERMITTE Hervé ; HUGUENIN Florence ; MARCHERON Bertrand ; MATTEÏ Pauline ; ROZAT Manon ; GUITTON Bertrand ; GENDROT Rémy ; SENÉ Rokhaya Dite Daba ; RICHARD Dominique ; LOMMERT Isabelle ; LE MAGOAROU Anne ; ABGRALL Julien ; DUMOND Éric ; RACAPÉ Sarah ; CHOMAUD Guillaume ; VIMONT Anne ; LALOÉ Renaud ; HEURTEBIZE Hélène ; OLLIER Bernard ; VICAIRE Anne ;

Excusé.e.s : MÉZIANI Nadia (pouv à HEURTEBIZE Hélène) ; HUBERT Stéphane (pouv à VIMONT Anne) ; GÉRARD Pierrick (pouv à MARCHERON Bertrand) ; LAMBERT Charline (pouv à ABGRALL Julien) ; WADIER Typhaine (pouv à GENDROT Rémy) ; GAVARD Caroline (pouv à DUMOND Éric).

Secrétaire de séance : **Rémy GENDROT**

MARCHÉ DE CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE - ATTRIBUTION DES LOTS

Rapporteur : Bertrand MARCHERON – Adjoint en charge du Patrimoine local, de la Ville innovante, de la Transition écologique, de la Mobilité et de la Voirie

Monsieur Marcheron rappelle aux membres du Conseil Municipal la délibération en date du 05 février 2026 l'autorisant à lancer une consultation pour la construction d'un nouveau restaurant scolaire.

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260709-2026_07_72-DE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°24 du 4 avril 2024 approuvant le programme du futur restaurant municipal et autorisant Monsieur le Maire à lancer un marché sous forme de procédure formalisée avec concours de maîtrise d'œuvre ;

Vu la délibération n°81 du 18 décembre 2024 attribuant le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un nouveau restaurant municipal à FABER ARCHITECTE ;

Vu la délibération n° 14/2026 en date du 05 février 2026 autorisant Monsieur le Maire à lancer une consultation sous forme de procédure adaptée (article L. 2123-1 du Code de la Commande Publique)

Considérant la publication de cette consultation faite en date du 06/03/2026 sur la plateforme Mégalis, du 06/03/2026 dans Ouest France et du06/03/2026 sur la plateforme BOAMP et au JOUE prévoyant la remise des offres jusqu'au mercredi 10 avril 2026 à 12^{H}.

Considérant l'appel d'offre lancé pour la construction d'un nouveau restaurant scolaire au sein du groupe scolaire Gérard Philippe sous forme de procédure adaptée, avec une seule tranche décomposée en 14 lots séparés :

Lot n°01 - VRD

Lot n°02 - GROS-OEUVRE

Lot n°03 - CHARPENTE ET BARDAGE BOIS

Lot n°04 - COUVERTURES - ÉTANCHÉITÉ

Lot n°05 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMINIUM

Lot n°06 - METALLERIE Lot n°07 - MENUISERIES INTÉRIEURES

Lot n°08 - CLOISONS - DOUBLAGES INTÉRIEURS

Lot n°09 - PLAFONDS SUSPENDUS

Lot n°10 - REVÊTEMENTS DE SOLS - FAÏENCE - PEINTURE

Lot n°11 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION

Lot n°12 - ÉLECTRICITÉ - COURANTS FAIBLES

Lot n°13 - AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS

Lot n°14 - ÉQUIPEMENTS DE CUISINE

La commission d'appel d'offres réunie le 28 mai 2026 à 9^{H} pour l'analyse des 91 offres, propose de retenir les entreprises les mieux-disantes classées en fonction des critères définis dans le règlement de consultation à savoir le prix des prestations (40 %) et la valeur technique (60 %). Une négociation tarifaire a été effectuée après la Commission d'Appel d'offre, amenant au tableau d'analyse définitif présenté ci-après :

Envoyé en préfecture le 17/07/2026
Reçu en préfecture le 17/07/2026
Publié le
ID : 035-213501893-20260709-2026_07_72-DE

Lots	Estimation	Entreprises	Offres
01 - VRD	248 000 €	PIERRE GERARD	265 500,00 € HT
02 - GROS-ŒUVRE	359 000 €	PLANCHAIS	330 000,00 € HT
03 - CHARPENTE ET BARDAGE BOIS	296 000 €	LIMEUL	330 000,00 € HT
04 - COUVERTURES - ÉTANCHÉITÉ	200 000 €	GAUTIER COUVERTURE COMBOURG	252 000,00 € HT
05 - MENUISERIES EXTÉRIEURES ALUMI	95 000 €	AMCP	76 800,00 € HT
06 - MÉTALLERIE	38 000 €	CICF	34 180,83 € HT
07 - MENUISERIES INTÉRIEURES	103 000 €	MENUISERIE THETIOT	59 900,00 € HT
08 - CLOISONS - DOUBLAGES INTÉRIEUR	113 000 €	BREL	105 000,00 € HT
09 - PLAFONDS SUSPENDUS	51 000 €	MANIVEL	49 000,00 € HT
10 - REVETEMENTS DE SOLS - FAÏENCE -	149 000 €	MICHEL LAIZE	137 195,20 € HT
11 - PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILA	289 000 €	ROQUET	289 000,00 € HT
12 - ÉLECTRICITÉ - COURANTS FAIBLES	234 000 €	LUSTRELEC	140 000,00 € HT
13 - AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS	85 000 €	LEROY PAYSAGES	87 958,13 € HT
14 - ÉQUIPEMENTS DE CUISINE	231 000 €	SBCP	194 500,00 € HT
Estimation DCE - Valeur 02/2026	2 491 000 €	**Montant total**	2 351 034,16 € HT

A l'issue d'un vote à bulletin secret (20 pour, 6 contre, et 1 abstention), le Conseil Municipal à la majorité :

- Valide la proposition de la commission d'appel d'offres telle que présentée ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les avenants devant intervenir dans la limite d'une augmentation de 5 % du montant initial et global du marché ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce marché.

Pour extrait certifié conforme

Secrétaire de séance
Rémy GENDROT

Le Maire
Laurent PRIZÉ